

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), s'est réuni en session ordinaire le 21 décembre 2018 à Yaoundé (République du Cameroun) sous la présidence de **Monsieur Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable de la République Gabonaise, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa session ordinaire du 18 septembre 2018, le Comité Ministériel a examiné la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC. Il en ressort globalement que les perspectives macroéconomiques actualisées de la Sous-région pour 2018 tablent sur : (i) une reprise des activités, avec un taux de croissance de 1,5 %, contre +0,2 % en 2017, (ii) une progression du niveau général des prix à environ 1,7 % en moyenne annuelle, contre 0,9 % en 2017, (iii) un excédent du solde budgétaire, base engagements, dons compris, à 0,8 % du PIB, contre -3,7 % du PIB en 2017, ainsi qu'une contraction du déficit du compte courant à -3,1 % du PIB, contre -4,2 % du PIB en 2017, et (iv) une expansion de la masse monétaire de 5,5 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait autour de 60,7 %.

A moyen terme, plusieurs facteurs pourraient influencer l'évolution de l'activité économique dans la CEMAC. En effet, les économies de la CEMAC tireraient profit de la vigueur de la demande mondiale, sous l'effet de l'évolution défavorable des cours du pétrole entre 2019 et 2021, et ce en dépit d'une détérioration prévisible des termes de l'échange. Ainsi le taux de croissance réel de l'activité devrait s'établir autour de 3,2 % en 2019, et 3,5 % en 2020 et 2021, contre 1,5 % en 2018, grâce principalement aux performances du secteur non pétrolier.

En rapport avec la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC, le Comité Ministériel a pris acte du déroulement des programmes économiques et financiers dans les pays de la CEMAC, dont l'évolution est jugée globalement satisfaisante.



Abordant les questions d'ordre réglementaire, le Comité ministériel a adopté quatre textes à portée communautaire, à savoir :

- le Règlement portant réglementation des changes dans la CEMAC ;
- le Règlement relatif aux services de paiement dans la CEMAC ;
- le Règlement relatif aux sanctions pécuniaires applicables aux personnes morales et physiques assujetties à la COBAC ;
- le Règlement relatif aux conditions d'exercice et de supervision de l'activité des Bureaux d'Information sur le Crédit dans la CEMAC (BIC).

Au regard de l'importance numérique des textes gouvernant la matière bancaire et financière, le Comité ministériel a recommandé l'élaboration d'un *instrumentum* regroupant de manière pertinente et cohérente l'ensemble des textes relevant de cette matière, en l'occurrence un Code Monétaire et Financier. Il invite par ailleurs les parties prenantes, en particulier les organes de la sous-région investis de pouvoirs normatifs, à envisager l'organisation de séminaires de vulgarisation et d'appropriation des textes qu'ils publient.

Poursuivant ses travaux, le Comité ministériel a approuvé la demande d'un établissement de crédit pour exercer en qualité de Spécialiste en Valeur du Trésor auprès des Trésors Publics de quatre (04) Etats de la Communauté.

Examinant les budgets des institutions communautaires, le Comité ministériel a approuvé le budget de la BEAC suivant les articulations adoptées par le Conseil d'administration, et adopté ceux de la COSUMAF et du GABAC.

Au titre des mesures individuelles, le Comité ministériel a procédé à la nomination des Commissaires titulaire et suppléant de la COBAC pour le Tchad.

Aux termes de ses travaux, le Comité ministériel a tenu à adresser ses sincères félicitations au Président sortant pour la dextérité et la patience dont il a su faire preuve dans l'accomplissement de sa mission. Après avoir souhaité au Président sortant une bonne suite dans sa carrière, le Comité ministériel a adressé ses souhaits de bienvenue au Président entrant et lui a exprimé sa disponibilité à l'accompagner dans ses nouvelles responsabilités.

Commencée à 11 heures, la session du Comité ministériel a fin à 19 heures 30 minutes. ✓

Le Président du Comité Ministériel,

Jean-Marie OGANDAGA